AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes • Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode de présentation relatif à l'application pour la première année du plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de règlementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CEYRAT, le 7 juin 2018,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	9 287	9 287				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	722 582	18 878	703 704		703 704	
	Installations techniques Matériel et outillage	6 761	6 761				
	Autres immobilisations corporelles	380 190	237 959	142 232	18 477	123 755	669.78
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	826		826	1 526	700-	45.87-
	Total I	3 119 646	272 884	2 846 762	2 020 003	826 759	40.93
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	31 801		31 801	35 628	3 827-	10.74-
	Autres créances	313 651		313 651	345 648	31 997-	9.26-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	775 041		775 041	1 546 638	771 597-	49.89-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 112		5 112	2 400	2 712	113.00
	Total III	1 125 605		1 125 605	1 930 314	804 709-	41.69-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 245 251	272 884	3 972 367	3 950 317	22 050	0.56

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007	100 007		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 671 606	3 494 366	177 240	5.07
	Report à nouveau	10 923-	101 505	112 428-	110.76-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	15 328	52 535	37 206-	70.82-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	149 328-	137 051-	12 277-	8.96-
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 136	2 784	1 649-	59.21-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	3 627 826	3 614 146	13 680	0.38
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	18	60	42-	69.76-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 238	106 261	4 977	4.68
	Dettes fiscales et sociales	225 733	219 850	5 883	2.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	53		53	
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	7 500	10 000	2 500-	25.00-
	Total IV	344 542	336 171	8 370	2.49
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 972 367	3 950 317	22 050	0.56

(1) Dont à plus d'un an — 337 042 — 326 171
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2017

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	303 358	274 358	29 000	10.57
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 193 650	1 694 494	500 844-	29.56-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	33 506	22 146	11 360	51.30
Collectes	437 810		437 810	
Cotisations	350	330	20	6.06
Autres produits	481 241	5 305	475 935	NS
Total I	2 449 915	1 996 633	453 283	22.70
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	833 602	803 782	29 820	3.71
Impôts, taxes et versements assimilés	71 488	65 921	5 567	8.45
Salaires et traitements	636 757	744 701	107 944-	14.49-
Charges sociales	867 458	355 077	512 381	144.30
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	35 793	13 474	22 319	165.65
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 674	23	1 651	NS
Total II	2 446 772	1 982 979	463 794	23.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	3 143	13 654	10 511-	76.98-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 033	36 495	33 461-	91.69-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		597	597-	100.00-
Total V	3 033	37 091	34 058-	91.82-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	18	99	81-	81.62-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	18	99	81-	81.62-
2. Résultat financier (V-VI)	3 015	36 992	33 977-	91.85-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 158	50 646	44 488-	87.84-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 493		8 493	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 615	2 485	130	5.24
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	11 108	2 485	8 623	347.05
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		567	567-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 938	30	1 908	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 938	597	1 341	224.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	9 170	1 888	7 282	385.66
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 464 057	2 036 209	427 848	21.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 448 729	1 983 674	465 054	23.44
Solde intermédiaire	15 328	52 535	37 206-	70.82-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	15 328	52 535	37 206-	70.82-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 972 367.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 449 915.21 Euros et dégageant un excédent de 15 328.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a acquis un immeuble sis 19 Bd Berthelot à Chamalières pour 624 000 euros sans recours à l'emprunt.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. **Conformément à l'arrêté du 22/12/2016, le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux a été appliqué à compter du 1/1/2017.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Conformément à l'article 213-8 du PCG, l'association a retenu la méthode suivante : immobilisation les frais d'acquisition sur immobilisations corporelles.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

La 1ere année d'application du plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux a modifié la présentation du compte de résultat 2017.
- La subvention de l'ESAT social est inscrite en 2017 sur la ligne "autres produits" pour 480476 euros. En 2016, elle figurait sur la ligne "subvention d'exploitation" pour 495836 euros.
- Le complément de rémunération perçu par l'ESAT production est inscrit en 2017 en produits d'exploitation sur la ligne "collectes" pour 435890 euros. En 2016, elle figurait en charges d'exploitation en déduction des lignes "salaires et traitements" pour 329896 euros et "charges sociales" pour 115147 euros.
- Les rémunération du personnel de l'ESAT sont inscrites en 2017 en charges d'exploitation sur la ligne "charges sociales" pour 408626 euros. En 2016, elle figurait en charges d'exploitation sur la ligne "salaires et traitements" pour 423 538 euros.

Informations générales complémentaires

Activité : Aide à l'insertion des travailleurs handicapés

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 287		
Constructions sur sol propre			722 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 761		
Installations générales agencements aménagements divers	30 665		132 728
Matériel de transport	153 731		1
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 811		9 179
TOTAL	288 968		864 490
Autres participations	2 000 000		
Prêts, autres immobilisations financières	1 526		
TOTAL	2 001 526		
TOTAL GENERAL	2 299 781		864 490

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 287	9 287
Constructions sur sol propre			722 582	722 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 761	6 761
Installations générales agencements aménagements divers		26 443	136 950	136 950
Matériel de transport		17 265	136 467	136 467
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		216	106 774	106 774
TOTAL		43 925	1 109 533	1 109 533
Autres participations			2 000 000	2 000 000
Prêts, autres immobilisations financières		700	826	826
TOTAL		700	2 000 826	2 000 826
TOTAL GENERAL		44 625	3 119 646	3 119 646

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 287			9 287
Constructions sur sol propre		18 878		18 878
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 761			6 761
Installations générales agencements aménagements divers	28 912	6 708	25 205	10 414
Matériel de transport	149 328	1 879	17 265	133 941
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	85 491	8 328	216	93 603
TOTAL	270 491	35 793	42 687	263 597
TOTAL GENERAL	279 778	35 793	42 687	272 884

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	18 878				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 708				
Matériel de transport	1 879				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 364	964			
TOTAL	34 829	964			
TOTAL GENERAL	34 829	964			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007				100 007
Réserves :					
Autres réserves	3 494 366	177 240		0	3 671 606
Report à nouveau	101 505	112 428		0	10 923
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 535	52 535		15 329	15 328
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	137 051	12 277			149 328
Subventions d'investissement	2 784			1 649	1 136
Provisions réglementées					
TOTAL I	3 614 146			13 680	3 627 826

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 609		1 609		
TOTAL	1 609		1 609		
TOTAL GENERAL	1 609		1 609		
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 609		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	826	826	
Autres créances clients	31 801	31 801	
Taxe sur la valeur ajoutée	352	352	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	19 621	19 621	
Divers état et autres collectivités publiques	286 267	286 267	
Débiteurs divers	7 412	7 412	
Charges constatées d'avance	5 112	5 112	
TOTAL	351 390	351 390	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	111 238	111 238		
Personnel et comptes rattachés	95 258	95 258		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 143	130 143		
Taxe sur la valeur ajoutée	332	332		
Groupe et associés	18	18		
Autres dettes	53	53		
Produits constatés d'avance	7 500	7 500		
TOTAL	344 542	344 542		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Batiments	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	293 535
Disponibilités	277
Total	293 812

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 303
Dettes fiscales et sociales	133 369
Total	141 672

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 112
Total	5 112
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	7 500
Total	7 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 400 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 400 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		350 000
En 2017, l'ADIS s'est portée caution solidaire à hauteur du principal, plus intérêts,commissions, frais et accessoires pour les sociétés du groupe :		
- PHARM'ADIS principal de :	50 000	
- AGRADIS principal de :	50 000	
- ACTIV'ADIS principal de :	50 000	
L'ADIS a accordé une garantie à première demande de paiement de 200000 euros au profit du bailleur des locaux sis 21r Frères Lumière	200 000	
Total (1)		350 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la société.
Au 31 décembre 2016, la valeur disponible du fonds est de 126 397 euros .

L'engagement estimé sur les droits acquis s'élèvait au 31/12/2014 à 87578 euros.

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin Maisonneuve
Commissaire aux Comptes • Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31/12/2017

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à CEYRAT, le 7 juin 2018,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150'000 Euros
6 Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE